

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Janie st-aubin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e04b0210f0425e566804e804>

Date d'obtention : 2020-11-20 18:00:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode vise à outiller les intervenants des milieux scolaires dans leur intervention auprès des jeunes du secondaire. Qu'ils comprennent le phénomène afin de bien gérer les cas.

Le but étant de connaître nos rôles et responsabilités, pourquoi agir rapidement, comprendre les impacts de nos interventions et comment intervenir efficacement pour ne pas nuire à d'éventuelles enquêtes criminelles ou selon le cas, à diriger un jeune vers un processus d'information et de sensibilisation afin de comprendre les impacts d'être impliqués dans la production et la distribution de sextos afin d'éviter les récidives.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirais plus outillée en ayant un cadre de référence afin de questionner les jeunes et pour évaluer l'évènement. Il me sera plus facile d'intervenir et de m'assurer que le jeune reçoive un service conforme à la loi sur l'instruction publique.

Je vais davantage comprendre mon mandat d'intervenante et que je ne suis pas mandataire du service de police.

Je comprends davantage les impacts de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai d'utiliser l'aide mémoire afin de ne pas oublier les étapes de la trousse et je m'assurerai de ne pas contaminer une éventuelle enquête criminelle en évitant d'interroger un investigateur.

J'utiliserai le questionnaire de la trousse seulement afin de ne pas mettre des paroles dans la bouche des jeunes interrogés.

Je m'assurerai que je demeure dans mon rôle et que j'assume mes responsabilités en tant qu'intervenante scolaire.

Je m'assurerai d'agir rapidement advenant une situation malveillante afin de faire cesser le plus rapidement possible la distribution de photos.

Je ne consulterai jamais d'images ou de vidéo pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

